

Une forte mobilisation et des réponses attendues pour nos salaires et nos conditions de travail !

28 mars 2022



Grève du 24 mars : même si nous ne disposons pour l'heure de chiffrages précis, nous avons là, à nouveau, une mobilisation de forte ampleur, à la MGEN mais aussi sur le groupe VYV.



Dans les établissements, la mobilisation reste forte, à la hauteur du mutisme de notre employeur qui persiste dans sa méthode Coué et sa force d'autosuggestion : « Si je n'entends rien, c'est qu'il ne se passe rien ». Pourtant le mécontentement et la colère sont palpables, et il va bien falloir y répondre, assumer ses responsabilités face aux 3 600 salariés d'Action Sanitaire et Sociale, face aux 10 000 salariés de l'UES-MGEN, face aux 45 000 salariés de VYV. Il est temps que les millions d'euros de frais de siège comme ceux versés au groupe VYV se justifient par des actes.



A Paris, près de 200 salariés des différentes entités et de tous syndicats se sont retrouvés, sur le parvis de la tour Montparnasse (siège de VYV), de 15h à 17h.

Une délégation intersyndicale composée d'une dizaine de responsables syndicaux nationaux (dont Jonathan Ferrari) a été reçue par la délégation employeur, dont la directrice générale Delphine Maisonneuve.

Nous avons pu rappeler nos contextes de travail, les revendications portées et vos attentes de réponses concrètes, notamment sur les rémunérations. L'employeur (VYV) a reconnu la forte mobilisation, comme l'évolution du contexte économique mais a, dans un premier temps, laissé entendre que les réflexions seront menées à échéance d'un mois sur les salaires au sein des seules entreprises et rappelé la poursuite des négociations VYV sur la complémentaire santé comme sur la QVT.



Nous lui avons opposé une fin de non-recevoir, hors de question d'attendre d'hypothétiques rencontres... notamment sur l'aspect salarial.

Nous n'acceptons plus les allers-retours entre le groupe et les entités, où l'on nous balade inlassablement.

Après deux interruptions de séances successives, l'employeur nous informe qu'il n'envisage pas de réponse « groupe » sur les salaires, prérogative de chaque entité (bien qu'à nos yeux les éléments de cadrages soient largement de leurs responsabilités !). En revanche, il annonce des rencontres, dès la semaine prochaine, avec des discussions au sein des « maisons », sans **plus de détail**.

L'intersyndicale a fait part de son mécontentement, de l'absence d'engagements sérieux et prévenu l'employeur que **de nouvelles mobilisations seront à prévoir** si les engagements s'avéraient à nouveau vides de mesures concrètes.

A date, notre direction nous annonce souhaiter nous rencontrer très prochainement ! Un premier pas ... ou pas...





Bulletin d'adhésion 2022

Le saviez vous ?

Cotisation syndicale et crédit d'impôt : il existe un Crédit d'impôt sur la cotisation syndicale (sauf déclaration aux frais réels) de 66%.

Je soussigné(e) (NOM Prénom) _____

demande mon adhésion à **UNSA-MGEN-VYV**

À compter du _____ Centre de travail _____

Date et lieu de naissance ____/____/____ à _____

Adresse personnelle _____

_____ Tel. _____

Mail _____ @ _____

Fonction/Métier occupé(e) à la MGEN _____

Ancienneté _____

Fait à _____ Le ____/____/20__

Païement par chèque ou par virement bancaire
RIB accessible depuis notre site: www.unsa-mgen.fr

Signature

Pour un paiement en plusieurs fois, contactez nos trésoriers

À retourner à (en 'lettre suivie' de préférence)

UNSA-MGEN
7 square Max Hymans 75015 PARIS

Cotisation 2022

Base de calcul: Salaire brut Mensuel « imposable »	cotisation annuelle	Reste à charge annuel déduction faite du crédit d'impôt de 66%	Reste a charge mensuelle déduction fait des 66% de credit d'impot
jusqu'à 1600€	48 €	17 €	1,42 €
de 1601 à 1800€	55 €	19 €	1,58 €
de 1801 à 2000€	64 €	22 €	1,83 €
de 2001€ à 2400€	73 €	25 €	2,08 €
de 2401 à 2800€	88 €	30 €	2,50 €
Plus de 2800€	99 €	34 €	2,83 €

Contact Trésorerie:

Eric David :
edavidsi@mgen.fr

Philippe GOUBET
pgoubet26@mgen.fr

Nous
sommes là
pour vous
aider !